



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00051

Numéro SIREN : 971 500 517

Nom ou dénomination : COGERA

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/008778



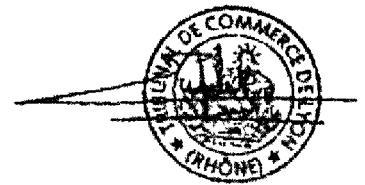
4709552

Dénomination : COGERA
Adresse : 17 Rue Crépet 69007 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 1971B00051
n° d'identification : 971 500 517

n° de dépôt : A2016/008778
Date du dépôt : 22/03/2016

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 17/03/2016



4709552

COGERA

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 120.000 euros
Siège social à Lyon (69007), 17 rue Crépet
971 500 517 R.C.S. Lyon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize,

Le 17 mars, à 15 heures, dans les locaux de la société d'avocats ADAMAS, 55 boulevard des Brotteaux, 69006 Lyon

La société COGERA FINANCE, associée unique de la société COGERA, représentée par Monsieur Philippe AYMARD, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation de commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

A été mis à la disposition de l'associée unique dans les délais légaux, les documents suivants :

- 1°) un exemplaire des statuts.
- 2°) le rapport de la présidence et le projet de texte des résolutions.
- 3°) un exemplaire des autres documents et pièces envoyés à l'associée unique ou mis à sa disposition avant ce jour.

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique nomme comme commissaires aux comptes de la Société, pour une durée de six exercices sociaux, qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- B+ CONSEIL, domicilié 52 chemin de la Bruyère, Le Contemporain, 69574 Dardilly cedex ;

En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Philippe CHAZALON, domicilié 99 rue de Gerland, Allée 7, 69007 Lyon ;

SECONDE DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le président, puis consigné sur le registre des décisions.

COGERA FINANCE
Associée unique,
Représentée par M. Ph AYMARD

Ph. AYMARD
Président

